

Conseil Municipal
20 FEVRIER 2015
Procès Verbal

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN

Présents : COMTE – DEL CONFETTO – HLYWA – RIOS – BELLAGAMBA – GAUFFROY – ALLARD.CROUZET – CORNUT – F RANCE – GUY – MEJEAN – MERLE C – SINET – MERLE T.

Procurations : GUILLEMET a donné procuration à RIOS

GRAVEZAT a donné procuration à MERLE Claude

MALACHANNE a donné procuration à SINET

ROUDIERE a donné procuration à VERDELHAN

ENJOLRAS.LECLERC a donné procuration à GUY

GUIN a donné procuration à ALLARD.CROUZET

JULLIE a donné procuration à MEJEAN

Excusée : BERARD DE MALAVAS

Le procès verbal de la séance précédente est adopté et Madame HLYWA est élue secrétaire de séance.

Délibération n°1 – Le Conseil municipal donne son accord à la proposition du promoteur BAMA de donner le nom de « rue des muriers » et « rue du berger » aux deux voies de ce lotissement.

Unanimité

Délibération n°2 – Le Conseil décide que désormais le policier municipal pourra dresser procès verbal et le processus de la verbalisation électronique.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Préfet les conditions de la mise en œuvre de ce processus.

Unanimité

Délibération n°3 – Le Conseil sollicite de l'État une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour deux projets.

Unanimité

Délibération n°4 – Monsieur Del Confetto est élu président de séance et Monsieur le Maire se retire pour l'examen et le vote du compte administratif 2014.

♦Budget communal fonctionnement

Dépenses : 2 899 461,89 € - unanimité

(4 votes contre aux postes 011 et 66)

Recettes : 3 343 153,74 € - unanimité

♦Budget communal Investissement

Dépenses : 738 210,58 € + déficit 2013 : 127 892,79 € - unanimité

Recettes : 486 838,80 € - unanimité

♦Budget eau fonctionnement

Dépenses : 53 775,77 – unanimité

Recettes : 83 324,53 – unanimité

♦Budget eau investissement

Dépenses : 78 839,33 € – unanimité

Recettes : 96 598,91 € + excédent 2013 : 87 373,13 € – unanimité

♦Budget assainissement fonctionnement

Dépenses : 15 058,32 € – unanimité

Recettes : 42 028,32 € – unanimité

♦Budget assainissement investissement

Dépenses : 483 314,27 € – unanimité

Recettes : 411 830,56 € + excédent 2013 : 168 903,98 € – unanimité

Délibération n°5 – Le conseil adopte le compte de gestion du Receveur Municipal, conforme en tous points au compte administratif qui vient d'être voté.

Délibération n°6 – Le Conseil affecte les résultats (excédents ou déficits) des différents budgets du compte administratif de la manière suivante :

♦Commune

Excédent de fonctionnement : 443 691,85 € affecté en totalité au compte 1068 du BP 2015 pour apurer le déficit de la section investissement (379 264,57 €) le reste en réserves.

♦Eau

Excédent de fonctionnement : 29 548,76 € affecté en totalité au compte 1068 du BP 2015.

Excédent investissement : 105 132,71 € reporté au compte 001 du BP 2015

♦Assainissement

Excédent de fonctionnement : 26 970,00 € affecté en totalité au compte 1068 du BP 2015.

Excédent d'investissement : 97 420,27 € est reporté au compte 001 du BP